

À Domazan le 01/07/2026

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Conseiller municipal, chers collègues, je vous prie de trouver ci-dessous le procès-verbal de la séance du **30 juin 2026 à 20h30**,

Les membres du conseil municipal de la commune de Domazan, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil, en mairie, 2 avenue des Miougraniens, sur convocation qui leur a été adressée par M. Louis DONNET, Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Date de la convocation : 24/06/2026

Nom	Prénom	Présent(e) / Absent(e) / Excusé(e)
DONNET	Louis	Présent
CAPELLI	Aurélie	Présente
DIJON	Benoît	Présent
STEEMERS	Pascale	Présente
GAILLAC	Michel	Présent
SAINT-CYR	Danielle	A donné pouvoir à Mme Ghislaine Flavigny
FLAVIGNY	Ghislaine	Présent
PAGANO	Elvire	Présente
CROUZET	Jean-Baptiste	Présent
BRUSSEAUX	Guillaume	Présente
ESTEVENIN	Julie	Présent
LOUCHE	Robin	Présente
CHAUDERAC	Christophe	Présent
MANGIN	Jean-Baptiste	Présente
FAYAD	Lydia	Présent

TOTAL Présents : 14	TOTAL Absents : 1 qui a donné pouvoir
Quorum atteint	14/15
Nombre de votants dont pouvoir	15

Nombre de Vote POUR :	15
Nombre de Vote CONTRE :	0
Nombre d' ABSTENTION :	0

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été nommé secrétaire de séance : Mme Pascale Steemers

Président de séance : M. Donnet Louis

Ordre du jour :

1. Ouverture séance par le président de séance

a. Désignation du / de la secrétaire de séance : Secrétaire de séance :

Après ouverture de la séance par Monsieur Louis Donnet, président de séance, chaque membre présent a émarginé la feuille de présence, les pouvoirs ont été enregistrés.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales a été nommée secrétaire de séance : Mme Pascale Steemers

b. Approbation du procès-verbal du dernier conseil :

M Jean-Baptiste Mangin a transmis le jour même ses demandes de modifications sur le pv reçu.

M. Louis Donnet président de séance et M. Jean-Baptiste Crouzet, secrétaire de séance du 5 juin après en avoir fait part aux conseillers présents lors la séance de ce jour, accepte une partie de corrections qui seront apposent sur le pv.

Les membres du conseil municipal ont approuvé le procès-verbal de la précédente séance : 14 voix pour et 1 voix contre.

c. Point d'information des documents d'urbanisme

Monsieur le Maire part des documents d'urbanisme

- 1 permis de construire modificatif déposé
- 2 avis favorables sur déclaration préalable + 1 retrait par le pétitionnaire portant classement sans suite du dossier

À la suite, il soumet à l'avis des membres du Conseil, la déclaration d'intention d'aliéner
DIA n° 533 sur la parcelle AC622
DIA n° 534 sur la parcelle AD159
Avis unanime de non préemption.

1. Communauté de communes du Pont du Gard CCPG (le cas échéant)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil des éléments constitutifs du conseil communautaire du 29 juin

- Intégration d'un 7^{ème} vice-président (M. Paulet de Montfrin)
- Désignation et acceptation de 5 délégations dont celle de Louis Donnet conseiller délégué aux mobilités et aux pôles d'échanges multimodaux comprenant notamment la mobilité douce, le transport à la demande, le bus de la mer. La première réunion sur ce domaine a eu lieu ce matin du 30 juin.
- Débats :
Louis Donnet et Christophe Chauderac échangent sur le risque politique présumé en début de mandature de la CCPG et sur les présomptions de vice-présidence souhaitée par Louis Donnet. Ce dernier rappelle qu'il ne souhaitait pas prendre de vice-présidence et précise que la politique du président de l'intercommunalité vise à 7 vice-présidents et non 9. Louis Donnet explique que sa prise de fonctions sur le poste conseiller délégué aux mobilités et aux pôles d'échanges multimodaux est un vrai choix à sa convenance. Christophe Chauderac clôture en informant que son avis reste le même sur la place de Domazan au sein de la CCPG.

2. Commissions : pour information complète les compte-rendus et feuilles de présence ont été préalablement transmises aux membres du conseil municipal. Les débats ayant eu lieux lors de commissions, seuls les sujets entrant dans le cadre d'une délibération du conseil seront ouverts à la décision finale le jour de la réunion du conseil. Chaque rapporteur fait lecture des délibérations soumises aux membres du conseil.

a. Commission sans sujet soumis à délibération

- 1) 18/06 : Éducation, Jeunesse, Scolaire, Périscolaire et petite enfance
- 2) 23/06 : Aménagement et réhabilitation bâtiments, Habitats et Logements Communaux
- 3) 24/06 : Finances et ressources humaines
- 4) 30/06 : Communication et Information

b. Commission avec sujet porté à délibération

- 1) 23/06 : Voirie, déplacements et accessibilité des équipement, Eclairage public et gestion des déchets, Assainissement
 - Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) Assainissement

M Benoit Dijon fait un rapport oral de synthèse aux membres du conseil en appui du document du RPQS 2025 projeté et préalablement transmis par mail avec la convocation.

Il souligne le nombre de 373 abonnés sur 966 habitants induisant une variation de 1.91% entre 2024 et 2025, des volumes facturés de 44 410 m³ en 2025 contre 38 996 m³ en 2024 soit + 13.91%.

Les caractéristiques du réseau de collecte dont le taux de collecte de la station d'épuration est de 78.88% et de l'efficacité de la station d'épuration.

Il donne des explications sur les pics correspondant aux entrants (pluie et entrées d'eaux parasites), ainsi que les baisses correspondant à l'effet des caisses siphonées.

Il conclut par la valorisation de système d'assainissement démontré par un service continu qui fonctionne bien, une station dont la capacité atteint 60% et une volonté technique de laisser les systèmes autonomes de fosses septiques tel qu'en cours.

Il aborde la question du prix de l'assainissement, expliquant que le travail de projection de la part communale sur les années à venir est en cours par la commission dédiée et celle des finances.

Il répond aux différentes questions, notamment il explique que le projet d'extension de zone industrielle prévoit la création d'une station propre à proximité de la future zone.

3. Questions diverses

Limitation de vitesse dans le centre village et alentours

M Michel Gaillac explique aux membres du conseil qu'un arrêté du maire a été pris et publié pour limiter la vitesse de 10 à 30km/h selon les zones du centre village vers ses alentours. Le marquage au sol sera fait aux environs du 16 juillet 2026, successivement au marquage du 1^{er} dos d'âne du chemin de Saint Sylvestre en cours de rabaissement.

Il explique que les mesures de limitation de vitesse ont été transmises aux partenaires judiciaires mais qu'une phase de sensibilisation sera d'abord mise en place avant toute verbalisation.

Il rappelle que ces mesures ont fait suite aux demandes de riverains et dans le but de rendre les usagers plus conscients des zones intra-urbaines.

M Louis Donnet et lui précisent qu'un décret sur les équipements de ralentissement est en cours de révision. L'Association des Maires de France (AMF) demande actuellement l'avis aux conseillers de son administration sur la conformité et les zones d'autorisations suivant leur localisation, indiquant qu'à ce jour, les règles ne sont régies qu'en agglomération.

Ambroisie, chenilles processionnaires et moustiques tigres

M Jean-Baptiste Crouzet partage les informations relevant des zonages et les recommandations de l'ARS (Agence régionale de santé) reçues lors d'un webinaire. Domazan est actuellement en zone de recherche dite blanche.

M Guillaume Brusseaux demande si une campagne de démoustication est prévue.

M Jean-Baptiste Crouzet explique que l'ARS en charge de ce volet, prévient avant toute action de ce type.

Frelons asiatiques

Mme Elvire Pagano interroge sur les actions menées contre les frelons asiatiques.

M Louis Donnet répond que lors de la campagne à la forte saison de nidifications qui a débuté en mars, 445 reines ont été piégées sur Domazan, 1 450 sur Montfrin, 645 sur Rochefort du Gard. Ces captures ont permis de réduire les nids en cours de construction. Depuis cette période propice, ce sont beaucoup plus de frelons européens qui sont piégés.

Manifestation sophro-dégustation au foyer

Suite à la demande de la cave des Andrines transmise par Mme Aurélie Capelli, les membres du conseil acceptent la présence au foyer d'ateliers conjuguant l'art de la sophrologie avec l'art de la dégustation de vins les 10, 17, 20 et 25 juillet 2026 à 18h30.

Rencontre élus et personnel communal

Les membres du conseil se réuniront autour d'un repas partagé avec l'ensemble du personnel communal le lundi 31 août.

Pont du Gard Rénov'

Mme Aurélie Capelli partage aux membres du conseil l'installation de permanences Pont du Gard Rénov' qui participeront à aider les bailleurs, propriétaires occupants et copropriétaires sur le volet de travaux

énergétiques et d'adaptation.

Ces permanences gratuites seront menées par le cabinet Urbanis dès le 1^{er} août dans la salle du Conseil afin de travailler les parcours personnalisés dans le but de faciliter l'accès à ces aides publiques et privées nécessaires aux financements des projets, en parallèle des conseils pourront être donnés afin d'élaborer techniquement ses projets de rénovation.

Association locales

Mme Julie Estevenin informe les membres du conseil de la rencontre des élus de la commission associations et des dites associations du village ou actives sur le village. Le premier objectif était de permettre la rencontre de ces acteurs locaux et les élus en place. Les sujets traités ont été ensuite, les conditions de mise à disposition des locaux municipaux, les aides disponibles à la dynamisation des actions et des événements à venir.

Communication interne et locale

M Robin Louche sensibilise les membres du conseil à l'arrivée d'un agenda partagé par et pour l'ensemble des associations dès septembre. Cet agenda aura pour but de permettre une visibilité des événements et animations par ou pour les associations, les acteurs locaux et les usagers et les lieux investis.

Cet agenda sera mis en ligne sur le site de la mairie.

Dispositif Alerte Citoyen

M Robin Louche informe que ce dispositif Alerte Citoyen est en cours d'évolution par la commission communication.

Livret d'accueil

M Robin Louche informe qu'un livret d'accueil à destination des habitants et nouveaux arrivants est en projet. Sa sortie est prévue pour les vœux du maire 2027.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt le présent Conseil.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité et disponibles au siège de la mairie de Domazan et sur le site domazan.fr

Tableau des délibérations

2026-039	RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2025
----------	--

Fait à Domazan, le 1^{er} juillet 2026

Le maire

La secrétaire de séance

